



Zéro reste à charge : La santé ne devrait pas avoir de prix !

Le 2 novembre 2021

Ce 3 novembre a lieu la première négociation sur la "mutuelle santé".

FO doit faire part à la Direction de ses revendications.

Nous ne ferons pas d'inventaire à la Prévert. Notre objectif est clair : une mutuelle de qualité sans coût pour les salariés.

En 2022, le groupe Matmut a décidé de ne pas augmenter les contrats santé des particuliers. De plus, nous n'avons aucun coût sur les frais de gestion, car nous gérons notre propre contrat. Cela reste en famille. FO espère que le proverbe " les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés " ne va pas s'appliquer.



FO Matmut demande le gel des tarifs pour la complémentaire santé des salariés du Groupe Matmut pour 2022.



FO Matmut demande également la suppression des 2 € à la charge des salariés, mesquinerie instaurée par un syndicat et acquiescé par les autres Organisations Syndicales, dont l'objectif était de «responsabiliser les salariés»...

C'est vrai que les salariés sont de vrais bébés irresponsables...

L'argumentation du déficit n'est pas plus recevable, puisqu'en 2020 nous sommes revenus à l'équilibre.

FO espère que les autres syndicats et la Direction ne vont pas trouver comme excuse pour maintenir les 2 €, le fameux «report des soins», cette idée selon laquelle les soins de santé non effectués pendant la pandémie le seront d'ici les mois à venir...

Actuellement, la Direction prend en charge 75% du coût de la cotisation et le CSE 25%. Auxquels s'ajoutent les 2€ de "cotisations additionnelles" des salariés.

Concrètement, les salariés paient 25% du coût + 2€. Car ce que paie le CSE pour la mutuelle, c'est de l'argent en moins pour d'autres budgets au profit des salariés...

En obligeant le CSE à participer, c'est bien le salarié qui, au final, supporte cette participation.

FO Matmut sait que dans d'autres grandes entreprises et surtout dans de très petites entreprises, l'employeur supporte la totalité du coût de la mutuelle.

Alors pourquoi la Matmut n'en serait-elle pas capable ?

FO demande la prise en charge intégrale par la Direction du coût de la mutuelle santé, sans se servir dans les caisses du CSE !



Cette prise en charge intégrale permettra au CSE d'avoir plus d'argent et de vous proposer plus de prestations.

La Direction n'est pas perdante si elle prend en charge intégralement le coût de la complémentaire santé.

Non seulement le Groupe en a les moyens puisqu'il **dégage de magnifiques marges financières** depuis plusieurs années, mais il pourra déduire fiscalement le montant des cotisations. Notre contrat collectif le permet.

En effet, pour être exonéré socialement et fiscalement, le contrat mutuelle doit notamment présenter un caractère collectif et obligatoire.



Notre complémentaire santé présente bien ces caractéristiques et ouvre donc à exonération fiscale pour l'entreprise.

La contribution de l'employeur au financement de la mutuelle est exonérée de cotisations sociales à condition que le montant des contributions versées sur l'année pour un salarié ne dépasse pas l'addition de 6 % du plafond annuel de Sécurité sociale (soit un montant de 2468,16 euros en 2021) et de 1,5 % de la rémunération brute annuelle du salarié.

Ces deux montants additionnés constituent donc un plafond d'exonération.

L'entreprise peut donc prendre en charge jusqu'à 205,68€ par mois pour la mutuelle de chaque salarié (actuellement, la part employeur est de 47,89 €) et réduire d'autant ses impôts...

Autrement dit, l'administration fiscale rembourse intégralement les dépenses de mutuelle par l'entreprise !



Nous vous parlions déjà de cette opération fiscale dans notre tract [Négociation mutuelle santé : Salariés = Vaches à lait ? du 03/11/2020.](#)

Alors pourquoi se priver d'une opération à somme nulle ?

Enfin, la dernière revendication que porte FO Matmut auprès de la Direction est d'avoir un forfait de 60 € permettant ainsi aux salariés de se faire rembourser des médicaments, même ceux sans vignette, dès lors qu'il y a prescription médicale avec ordonnance.

Pour conclure, FO Matmut souhaite, pour 2022, un Zéro reste à charge pour les salariés et le CSE.

FO Matmut, le seul syndicat œuvrant pour les salariés et leur pouvoir d'achat !

FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres...
Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres...
Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

Pour nous contacter...

- *Notez les nouvelles coordonnées* -

Nouveau site web : www.fo-matmut.org

Téléphone : disponible sur notre site <https://fo-matmut.org/contact.html>

Nouvelle adresse mail : contact@fo-matmut.org

Notre page facebook : <https://www.facebook.com/FO-Matmut-100864908403010>

Adhérez à FO directement en ligne sur <https://www.fo-matmut.org>

ou imprimez et renvoyez le bulletin d'adhésion suivant :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse mail **privée** : _____
Téléphone **privé** : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Fonction : _____
Site de travail : _____

Je demande à adhérer à Force Ouvrière.

Fait à _____, le _____

Signature :

A renvoyer à l'adresse suivante :

*Michel Lemaire
49 avenue Emile Zola
Bâtiment C
59800 LILLE*

Nous vous contacterons pour finaliser l'adhésion.

L'adhésion est strictement confidentielle. La liste des adhérents ne sera JAMAIS transmise à des tiers. L'employeur n'a pas accès à la liste des personnes syndiquées dans l'entreprise.